

PROGRAMME DE FORMATION EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DOCUMENT UNIQUE

Public visé :

- Direction, encadrement, référent « prévention », membre du CSE

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables :
 - De proposer et de mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels
 - D'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques
 - De proposer et mettre en œuvre un plan d'actions de prévention

Durée :

- 1 journée soit 7 heures

Nombre de participants :

- Maximum 12 stagiaires

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques
- Exercices d'analyses réalisés sur les postes de travail

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de formation

Dates et lieux de la formation :

- A définir entre le client et l'organisme de formation

Contenu de la formation :

- ⇒ Présentation de la formation dans la démarche de prévention de l'établissement
- ⇒ La prévention des risques professionnels
 - La réglementation applicable et les Principes Généraux de Prévention / Loi 91-1414 du 31 décembre 1991
 - Les différents acteurs de la prévention
 - Les notions de prévention : danger, risque, dommage....
- ⇒ La démarche d'évaluation des risques professionnels
 - Le décret 2001-1016 du 05 Novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques professionnels
 - Les principes de la circulaire n°6 DRT du 18 Avril 2002 : le travail réel, la définition des unités de travail
 - Les étapes : identification des risques, analyse, évaluation, hiérarchisation, plan d'actions de prévention
- ⇒ Mise en œuvre de la démarche d'évaluation sur des exemples de situations de travail de l'établissement

Bilan de la formation